

Commune de Pont-de-Poitte
Procès Verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal du
Mardi 10 mars 2026

Le conseil municipal, légalement convoqué le 6 mars, s'est réuni le mardi 10 mars 2026 à 20h00, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christelle DeParis-Vincent, maire.

Présents : DEPARIS-VINCENT Christelle maire, MARQUES Patrick 1^{er} adjoint, PERNOT Daniel 2^{ème} adjoint, BUISSON Daniel 3^{ème} adjoint, BALLAND Pierre, CABOCHE Nadine, GAILLARD Nadine, GAVAND Jérôme, KOLLY Graziella, MEDIGUE Daniel, REVOL Pierre, ROMAND Virginie, conseillers.

Absent excusé : DEVAUX Antoine

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 décembre 2025
2. Vie communale :
Point par M. Patrick MARQUES 1^{er} adjoint, sur les dossiers animations / pôle de proximité / tourisme
3. Travaux sur la commune :
Point par M. Daniel PERNOT, 2^{ème} Adjoint, sur les travaux en cours et prévus, travaux par les agents
4. Espace Val de l'Ain
 - 4.1. Règlement intérieur
 - 4.2. Tarifs de location
 - 4.3. Convention avec PATORNAY
5. Finances :
Approbation du Compte Financier Unique 2025 (M57 et M49)
6. Urbanisme et foncier
 - 6.1. Point par M. Daniel BUISSON 3^{ème} Adjoint sur les dossiers d'urbanisme en cours
 - 6.2. Vente VERDIMINI Bastien
 - 6.3. Arrêt du bail FELL
 - 6.4. PLUi Petite Montagne et Jura Sud
7. Personnel
Création emploi adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à compter du 01/05/2026
8. Communauté de communes Terre d'Emeraude
Conseil communautaire du 4 mars 2026
9. Questions diverses
Organisation tenue bureau de vote du 15 mars.

Lecture des circulaires préfectorales

Commentaire sur les derniers textes ou projets de loi sur les collectivités locales

Lecture de divers courriers et mails reçus

Désignation du secrétaire :

Graziella KOLLY a été élue secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 décembre 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre est approuvé à l'unanimité

2. Vie communale :

- Point par M. Patrick MARQUES 1^{er} adjoint, sur les dossiers animations / pôle de proximité / tourisme

- Préparation des marchés : madame le maire précise qu'environ 12 exposants, dont beaucoup de nouveaux, se sont déjà manifestés pour les marchés, mais principalement pour le marché nocturne.

Dates à retenir : Invitation diverses salon agri

- Stage Recycl vélo au stade 12 au 17 avril, organisé par la communauté de communes, pour les jeunes : apprendre à réparer son vélo, et circuler.
- AG Comité animation le 28 mars
- Audition Union Musicale Clairvalienne le 29 mars à l'Espace du Val de l'Ain
- AG Amis Rivière Ain le 2 avril

Maison Pour Tous : rencontre février, pour PA fin d'année
Free présent sur la commune
Panneau d'informations site d'intérêts communaux installé par TEC sur le parking de l'Ancien Cinéma

3. Travaux : Point par M. Daniel PERNOT, 2ème Adjoint, sur les travaux en cours et prévus

Travaux par les agents :

Fin déneigement et salage, élagage et abattage d'arbres route de la Saisse, balayage, désherbage, remise en eau des vestiaires du foot, local poubelle Espace Val de l'Ain, intervention à l'Ecole, réfection plafond vestiaire local technique, rangement, nettoyage abri bus, nettoyage bac à fleurs.

Autres travaux sur la commune :

Démarrage des travaux de voirie au lotissement Cordier et les Lattrets au printemps. Devis signé fin décembre pour les demandes de subvention DETR.

4. Espace Val de l'Ain

Matériel : Le complément de chaises et les chariots ont été livrés, le meuble central sera changé.
Un adoucisseur à commander, lave-vaisselle commence à blanchir

4.1. Règlement intérieur

Madame le maire présente la trame de règlement intérieur qu'elle a préparé suite aux différents réunions et règlement consultés sur d'autres communes.

Le conseil amende cette trame. Le règlement ainsi défini est validé à l'unanimité. Il sera amené à évoluer à l'usage.

Une délibération sera prise et le règlement annexé à la délibération

4.2. Tarifs de location

Le conseil revoit les tarifs proposés lors du dernier conseil, pour les adapter aux différents usages possibles et à la qualité des locaux mis à disposition. L'objectif étant d'animer la commune, des tarifs préférentiels sont attribués aux associations. Ces tarifs pourront être amenés à évoluer à la suite de l'utilisation de la salle : cautions, consommations énergie et eau. La grille tarifaire des cautions est validée à l'unanimité.

Une délibération sera prise et la grille tarifaire et des cautions annexée à la délibération

4.3. Convention avec Patornay

Compte tenu de la subvention de 15 000 € octroyée par Patornay, madame le maire relate le projet de convention préparé avec madame le maire de Patornay. Le conseil échange et propose que pour les expositions, l'accès au point lecture, les conférences et pour les associations, les tarifs soient les mêmes que ceux proposés pour les Pontois et aux associations Pontoises.

Une délibération sera prise

5. Finances

• Approbation du compte financier unique 2025 (M57 et M49)

Les comptes financiers uniques 2025 sont présentés par M Daniel BUISSON.

Pour le budget général M57, l'exercice 2025 fait apparaître un excédent de 138 655,21 € en fonctionnement et un déficit de 662 000,06 € en investissement

Résultat de clôture 2025 (intégrant les reports excédent et/ou déficit 2024) : + 50 135,13 €.

Pour le budget EAU M49, l'exercice 2025 fait apparaître un excédent de 24 551,12 € en fonctionnement, et un excédent de 79 546,29 € en investissement.

Résultat de clôture 2025 (intégrant les reports excédent et/ou déficit 2024) : + 51 612,64 €.

Résultats de clôture 2025 tous budgets confondus : + 101 747,77 €

Mme le maire sort de la salle.

Les comptes financiers uniques 2025 sont validés à l'unanimité des votants.

Une délibération sera prise.

Mme le maire rentre

Mme la maire précise que ce déficit au niveau investissement provient des subventions non encore perçues, ainsi que de l'attente du reversement TVA. Comme déjà annoncé lors de la préparation du budget 2025, l'année 2026 sera une année où il faudra gérer drastiquement les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement. Cependant notre Capacité d'Autofinancement reste bonne, estimée à 138 K€ pour 2025.

6. Urbanisme et foncier

6.1. M. BUISSON, 3^{ème} adjoint présente :

• Sur 17 déclarations de travaux déposées :

* 11 acceptées : Panneaux solaires, création ou modification ouverture, isolation extérieure, changement tuiles, Abri de jardin

* 6 en cours d'instruction (dont 1 avec demande de pièces complémentaires) : agrandissement fenêtre, construction terrasse, abri de jardin, changement tuiles + installation panneaux solaires, piscine creusée.

• 2 Permis de construire déposés et acceptés :

(SCI GEBOBOLA, SAS COUTTERET)

• 2 Permis de démolir (cabanons jardin) :

* 1 accepté, 1 en cours d'instruction

• 1 Cu déposé (9 rue Curtil Gauthier)

• 8 DIA (5 instruites et 3 en cours d'instruction)

6.2. Vente VERDIMINI Bastien

Mme le MAIRE rappelle :

- Lors du conseil municipal du 9 octobre 2025 un accord de principe avait été donné concernant la vente à M. VERDIMINI Bastien d'une partie du domaine public rue du Château d'Eau dans le cadre de son projet de construction sur les parcelles A283 et A284.

- Le bornage contradictoire a été effectué à la charge des acquéreurs par le cabinet de géomètre Vuillemay.

Après bornage 3 parcelles ont été créées :

- A 284 a provenant de la parcelle A284 appartenant à Bastien Vedimini, d'une contenance de 5 m2, qui sera vendu à la commune, afin de faciliter la giration au niveau de la passée Curtil Gauthier. Pose de 2 bornes ad hoc.
- A 284 b appartenant à Bastien VERDIMI, résultat de la division précédente
- A 284 c provenant du domaine non cadastré de la commune et précédemment déclassé, d'une contenance de 78 m2

Le conseil valide à l'unanimité des présents le **déclassement de voirie** correspondant à la parcelle A284c pour une surface de 78m2, car située en dehors de la circulation Route de Poitte

Une délibération sera prise.

Des frais d'acte et de bornage (2 bornes) seront aussi à la charge de la commune résultant de la création de la parcelle A284 a. Le bornage ayant déjà été intégralement payé par M. Verdimini Bastien il conviendra de déduire la pose des 2 bornes du prix de vente de la parcelle A284 c soit 38€ HT /borne

A l'unanimité des présent le principe d'achat de la parcelle A284a par la commune à M. Bastien Verdimini est acté au prix de 10€ / m2 soit 50€, ainsi que la vente de la parcelle A284c par la commune à M. Bastien Verdimini est acté, au prix de 10€ du m2 soit 780€ desquels il faudra **déduire la pose de 2 bornes** (76€ HT soit 91,20 € TTC).

Une délibération sera prise, posant ces vente et achat, le maire en fonction sera chargé d'étudier avec le notaire s'il est possible de procéder à un seul acte et partager les frais d'acte au prorata des surfaces échangées.

6.3. Arrêt du bail FELL

M. Edouard FELL étant décédé, sa fille Mme Danielle FELL ne relançant pas une activité d'élevage, demande à ce que le bail soit transmis à M. Bottagisi. Cependant, M. Bottagisi Didier n'est pas résident sur la commune. Il reste sur la parcelle quelques animaux (lapins, volailles, chats) dont s'occupe M. Bottagisi. Mme le maire propose de laisser la jouissance de la parcelle à Mme FELL jusqu'au 1^{er} septembre 2026, fin de la campagne culturale, de lui demander d'enlever clapiers et autres installations.

Le conseil valide, la proposition sera transmise à Mme Danielle FELL.

6.4. PLUi Petite Montagne et Jura Sud

Mme le maire présente le document d'arrêt des 2 PLUi Petite Montagne et Jura Sud, arrêté le 17 décembre par la communauté de communes lors de sa séance de Conseil Communautaire.

Le conseil municipal n'émet pas de remarques.

Une délibération sera prise pour chacun des PLUi, précisant qu'il n'y pas de remarque et un avis favorable au projet, et transmise à Terre d'Emeraude Communauté.

7. Personnel

En mai 2026, Mme Corinne HUBERT pourra prétendre à un avancement de grade, permettant ainsi sa nomination au poste de secrétaire générale de mairie, statut auquel elle ne pouvait pas prétendre auparavant.

Ainsi, il convient de créer l'emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe.

Le poste d'adjoint administratif territorial sera supprimé à compter du 14/05/2026, et le tableau des effectifs remis à jour.

Le conseil valide à l'unanimité ces modifications du tableau des effectifs. **Une délibération sera prise.**

8. Informations communauté de communes Terre d'Emeraude

Le compte rendu du conseil communautaire du 4 mars 2026, disponible sur le site de Terre d'Emeraude Communauté

9. Questions diverses

Organisation tenue bureau de vote du 15 mars 2026

Lecture des circulaires préfectorales

Commentaire sur les derniers textes ou projets de loi sur les collectivités locales

Lecture de divers courriers et mails reçus

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10

Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie ou Madame le Maire.

Le Maire



Le secrétaire de séance

